

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être joints à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0014878

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5763

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : DIRAI Abdelfettah

Date de naissance : 1958

Adresse : Lot AL Khouzama E4 Im. 197 Lissassfa casablanca

Tél. : 0667143223 Total des frais engagés : 1610,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur MEKKI TOUHAMI**  
Neuro-Psychiatre  
Ex-Professeur à la Faculté de Médecine  
5, Rue des Hôpitaux - Casablanca  
Tél: 05 22 22 71 13  
INPE: 091157461

Date de consultation : 26/12/2023

Nom et prénom du malade : DIRAI Abdelfettah Age: 1988

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : état de santé moyen + pas de maladie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : FB2 - Célo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/01/2024

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/12/2023	C 3	HP 52	7400 A	DOCTEUR MEKHOUH TOUHAMI Ex-professeur de Psychiatrie à la Faculté de Médecine des Hôpitaux Casablanca T. 05 22 22 71 13 INPE: 09 15 74 61

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DATTIER	25/12/23	1210,70

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

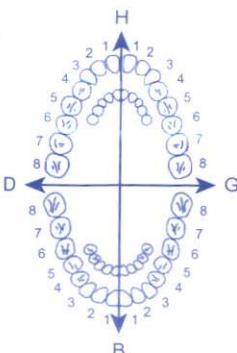
### RELEVE DES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée

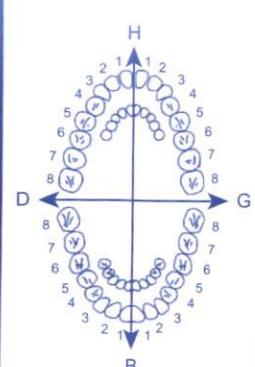
#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de procédure

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature Soins



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V : 13DH30  
PER : 09 2025  
6 118000 060314

110,50  
50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés à libération prolongée

6 118000 100287

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés à libération prolongée

6 118000 100287

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés à libération prolongée

6 118000 100287

110,50

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés à libération prolongée

6 118000 100287

110,50

U PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur TOUHAMI Mekki

الدكتور التهامي المكي

Spécialiste

Neuro Psychiatre

Ex Professeur à la Faculté

de Médecine, Casablanca

Psychothérapie

اختصاصي

الأمراض النفسية والعصبية والعقلية

أستاذ بكلية الطب الدار البيضاء (سابقا)

العلاج النفسي



12/10/10

Casablanca le

25/10/2010

12/10/2010

65

D 1241.

ABDE

PHARMACIE

DAHLGER

5 Lissat Casablanca

298,00

⇒ MADOPAR 250 mg

40 ق - ٤٠ ق - ٤٠ ق

٤٠ ق - ٤٠ ق - ٤٠ ق

13.30 a/b

altius 515

164. 181 211

100,50 a/b

TRIUMASTOL

11.66 a/b

35,70 a/b

SC PAR

28.00 a/b

79,90

KOL M A G A K

12.00 a/b

119,80 a/b

100 mg

12.00 a/b

Durée du traitement :

Prochain Rendez vous :

Docteur MEKKI TOUHAMI  
Neuro-Psychiatre

Ex-Professeur à la Faculté de Médecine  
5 Rue des Hôpitaux - Casablanca  
TEL: 05 22 22 71 13 INPE: 091 15 74 60

إقامة ابن رشد، 50 زنقة المستشفيات - الدار البيضاء

الهاتف : 06 61 06 07 83 GSM : 06 61 06 07 83 Tél. : 05 22 22 71 13

الموعد المقبل : 02/11/2010

4 23 02 2024

Lot. 3737

20,20

Per.: 03 2025

BIOCODEX MAROC P.V. 20,20 DH

Medicament autorisé N° 298/17DMP/21/NROR

**OTIPAX®**

Solution pour instillation auriculaire



6 118000 370024

50 mg bensérazide  
sous forme de chlorhydrate

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah

Ivrière 05, Casablanca Marina

MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH

7



6 118001 050697



8 032578 473018

LOT: 230774

PER: 09/2028

PPC: 79,90DH

**ARTANE 5MG**

CP B20

P.P.V.: 13DH30

LOT: 22E12  
PER: 09/2025



6 118000 060314

6 118000 020530



28 comprimés sécables  
**Alpraz 0,5 mg**

35,70

PPV 36 35  
EXPI 03 03  
LOT 230918 1

6 118000 020530



28 comprimés sécables  
**Alpraz 0,5 mg**

35,70

PPV 36 35  
EXPI 03 03  
LOT 230918 1

**Loscita® 10 mg**

28 Comprimés pelliculés sécables



6 118000 041610

PPV 36 35 9DH80

PER 09/26

LOT M2875

**Loscita® 10 mg**

28 Comprimés pelliculés sécables



6 118000 041610

PPV 36 35 9DH80

PER 09/26

LOT M2875